

NOYERS SUR JABRON
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

ARRÊTÉ

AR_2023_006

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT PERMANENT DEVANT LA PARCELLE D 1194
- IMPASSE DES NUCETOISES**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;
Vu le Code de la route ;
Vu l'intérêt général ;
Vu le plan annexé ;
Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement devant la parcelle D 1194.

ARRÊTÉ

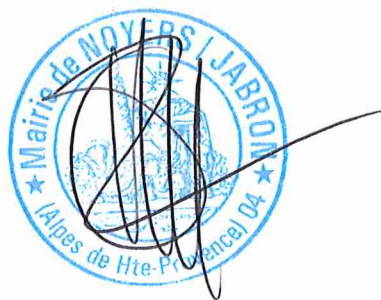
Article 1 : Le stationnement sur l'impasse des Nucetoises, devant la parcelle D1194 sera interdit à la date du présent arrêté (voir plan annexé) ;

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché dans la Commune de Noyers-sur-Jabron. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement concerné pour information
- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Digne-les-Bains
- Monsieur le Commandant de Communauté de Brigades de Sisteron
- Au pétitionnaire

Fait à Noyers-sur-Jabron, le 10 janvier 2023
Le Maire,
B. CHADEBEC





COMMUNE DE NOYERS-SUR-JABRON
Copie de Plan
 Echelle 1/724
 Cadastre vectoriel - Origine DGI - 2021